


Emetteur : FBC N° panneau : PAD 176  
Affiché le : 30/05/24 Retiré le : 31/05/24

Département d'Eure et Loir Canton de Chartres-1  COMMUNE DE JOUY 4 Place de l'Eglise 28300 JOUY Tél : 02 37 18 05 85 Fax : 02 37 18 05 94	Annexes: Non[ ] O[ ]	Voir accueil	Arrêté n° ATM	2024	057
			Catégorie		
			Nombre de pages	1 / 1	
			Paraphe		
<b>ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE DE JOUY</b>					
ALTERNAT DE CIRCULATION					

A AFFICHER SUR LE LIEU DU CHANTIER

MISE EN ŒUVRE DE L'ARRETE PERMANENT du 22.09.2004

Annexe à l'arrêté permanent P1/2004

COMMUNE DE JOUY

Entreprise : F.C PAYSAGES  
Z.A du Saosnois  
72600 MAMERS

Mail : [fdavid@fc@fcpaysages.fr](mailto:fdavid@fc@fcpaysages.fr)  
[annemariepapin@yahoo.fr](mailto:annemariepapin@yahoo.fr)

Ou structure réalisant les travaux :

LIEU DES TRAVAUX	TRAVAUX		ALTERNAT		
	Description	Durée	Feux Tricolores	Panneaux B15 et C18	Piquets K10
9 Avenue de la Gare	Coulage béton avec pompe et camion-toupie	Du 03/06/2024 au 04/06/2024 de 09h00 à 12h00		X	

Le stationnement et le dépassement sont interdits au droit des travaux.

- Signalisation de chantier
- Basculement de circulation sur chaussée opposée

Ampliation adressée à :

F.C PAYSAGES-ZA du Saosnois-72600 MAMERS

[fdavid@fc@fcpaysages.fr](mailto:fdavid@fc@fcpaysages.fr)

[annemariepapin@yahoo.fr](mailto:annemariepapin@yahoo.fr)

M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie  
rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCE

M. le Commandant C.O.D.I.S.-

7 rue Vincent Chevard 28000 CHARTRES

JOUY, le 30/05/2024

le Maire de JOUY :

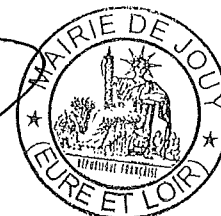
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Pour le Maire de JOUY

Et par délégation,

L'adjoint,

Jacky TARANNE



Certifié exécutoire compte tenu de :

-la publication le : ... 31 MAI 2024 ...  
-et de la notification le : .....